

SCI A.J.M.
Société civile immobilière
au capital de 200 euros
Siège social : 35 avenue de la GARE
34440 NISSAN-LEZ-ENSERUNE
434 554 663 RCS BEZIERS

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 21 JANVIER 2026

Le 21 janvier 2026 18heure, les associés se sont réunis 37 avenue de la Gare à NISSAN LEZ ENSERUNE 34440, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 2 janvier 2026.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les associés présents ainsi que les représentants et les mandataires des associés non présents.

L'assemblée est présidée par **ALEXANDRA BALAY, gérante**

Propriétaire de **10 Parts de 10,00 euros**,

soit :100,00 €,

La Présidente constate que sont présents :

- **Monsieur BALAY JEAN-MARCEL, associé**

Propriétaire de **10 Parts de 10,00 euros**,

soit :100,00 €

Soit un total de **20 Parts**, représentant la totalité du capital social :200,00 €.

Alexandra BALAY, préside la séance en qualité de gérante associée.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 5 des statuts

Puis la Présidente donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social de 35, Avenue de la Gare, 34440 NISSAN LEZ ENSERUNE à 37, Avenue de la Gare, 34440 NISSAN LEZ ENSERUNE, avec effet à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 5 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à **NISSAN LEZ ENSERUNE (34440) 37 Avenue de la Gare.**

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par La Présidente et les associés présents.

JEAN-MARCEL BALAY



ALEXANDRA BALAY

